

Du riz à sa juste valeur

■ A Madagascar et au Mali, deux stratégies différentes des producteurs pour un même objectif : ne plus brader leur riz.

Dans la Grande île, la hausse des cours mondiaux du riz en 2004 a fait prendre conscience aux paysans malgaches de la valeur de leur production et ils ne sont plus prêts à vendre à vil prix aux collecteurs dès la récolte. De plus en plus de petits producteurs s'organisent sous la houlette de groupements mutualistes pour stocker du riz dans des greniers communautaires villageois (GCV) et ne plus être ainsi à la merci des commerçants, surtout dans les régions isolées. Dans la région de Mahitsy, à une trentaine de kilomètres de la capitale, le nombre de GCV de la Caisse d'épargne et de crédit agricole mutuel (CECAM) a plus que doublé en un an, passant de 86 en 2004 à 227 en 2005.

Il suffit de trois membres pour créer un grenier qui permet d'attendre des cours plus élevés et surtout d'emprunter de l'argent auprès d'un organisme de financement mutualiste. Les stocks de

riz bloqués dans les greniers servent de garantie aux mutuelles agricoles qui prêtent l'équivalent de 75 % de leur valeur. Grâce à ce système et aux bénéficiaires qui en découlent, beaucoup de riziculteurs ont pu diversifier leur production en se lançant dans l'élevage de volailles ou la culture de légumes.

Au Mali, les producteurs des parcelles aménagées par l'Office du Niger se sont entendus cette année pour refuser purement et simplement de vendre leur riz à moins de 200 FCFA le kilo (0,30 €). Ils estiment que, en dessous de ce prix, ils ne couvrent pas leurs coûts de production et ne peuvent pas payer la redevance sur l'eau à cet organisme d'État qui, dans ce cas, risque de les évincer. Le coordinateur de l'Observatoire du marché agricole (OMA) désapprouve ce système de prix unique et recommande plutôt de "mettre en place un système de crédit qui permette aux paysans de subvenir à leurs besoins pressants sans être obligés de vendre leur production au moment des récoltes".

